

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-146

COMMANDE PUBLIQUE

- **Changement de glissières de sécurité de la levée du Renaison**
- **Marché passé avec l'entreprise Eiffage AER**

La Ville de Roanne a consulté deux entreprises pour le changement des glissières de sécurité sur la levée du Renaison suivantes :

- les glissières bois, du côté de la piste cyclable, qui sont fortement dégradées (décomposition du bois et éléments de liaison défectueux) et accidentées en deux endroits,
- les glissières acier côté berge du Renaison qui présentent des déformations importantes, des défauts de fixation et des éléments manquants.

La procédure de passation utilisée est la consultation sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Les entreprises qui ont été consultées sont Aximum et Eiffage AER.

L'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse étant Eiffage AER, c'est cette dernière qui a été retenue, pour un montant de 33 871,60 € H.T..

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E


- de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise citée ci-dessus ;

- de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget d'investissement.

ROANNE, le - 2 DEC. 2022

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20221202-DEC2022146-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2022

Affichage : 02/12/2022